

SEANCE DU 16 MAI 2017.

L'an deux mille dix-sept, le 10 du mois de Mai, les convocations du Conseil Municipal ont été adressées individuellement et par écrit (électronique ou postal) à chacun des Conseillers Municipaux, à la séance qui s'est tenue à la Salle derrière la mairie, le Mardi 16 Mai 2017 à 20h00.

PRESENTS : Mme TRIGATTI, Mme SALLÉ, Mr PICANT, Mr de BEAUSSE, Mr PEAUD, Mr PUAUD, Mme RAGOT, Mme ROUSSEAU, Mr CHUPEAU, Mr TURCAUD, Mme DE LA TOUR, Mme BOUSSEAU, Mme PAJOU.

ABSENTS: Mr MATHONNEAU, Mme RAUD.

Maurice PUAUD a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 12 Avril ayant été adressé à chaque Conseiller Municipal, Madame le Maire demande s'il y a des observations. Le procès-verbal de la séance du 12 Avril 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2017-05-01 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Madame le Maire informe que la commission subventions aux associations s'est réunie le 10 mai dernier afin d'étudier les différentes demandes arrivées en Mairie. Mr PÉAUD, responsable de cette commission expose les propositions de subventions, il rappelle au Conseil Municipal que le budget primitif prévoit une somme globale de 6 000 €:

	ORGANISMES	SUBVENTIONS 2017
1	AIDE A DOMICILE LA CAILLÈRE-ST HILAIRE - Aide-Ménagère	500.00 €
2	AIDE DESTRUCTION NIDS DE FRELONS	250.00 €
3	AMICALE HILAIROISE (locaux 70 € + installation illumination + entretien des chemins)	500.00 €
4	ASSOCIATION JEUNES SAPEURS-POMPIERS	240.00 €
5	C.A.U.E.	40.00 €
6	CEIDRE	200.00 €
7	COMITE DE PARENTS ECOLE PUBLIQUE	510.00 €
8	COMITE DE PARENTS ECOLE PUBLIQUE (Voyage de Cycle)	940.00 €
9	COMITE DES FETES (toilettes Foires aux Marrons 210 € + agents sécurité 14/07 160 € + boissons pompiers 22 € + locaux 70 €)	462.00 €

10	COMITE DES FETES 14 juillet	500.00 €
12	RAGONDINS	159.00 €
13	SECOURS CATHOLIQUE	200.00 €
14	SOLID'HER	700.00 €
15	U.N.C.	100.00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- DECIDE les subventions ci-dessus.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents.

2017-05-02 DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS D'ENTRETIEN DE LA PISCINE.

Madame le Maire explique que le programme scolaire impose une initiation à la natation aux écoles primaires. Afin de respecter cette obligation l'école des p'tits marrons se rend à la piscine de Ste Hermine. Or la commune de Ste hermine assume seule ce coût.

En accord avec l'ensemble des communes utilisatrices de cet équipement, la Mairie de Ste Hermine nous a fait parvenir une demande de participation pour les frais de fonctionnement de la piscine à hauteur du nombre d'heures d'utilisation par l'école. Le montant demandé s'élève à 624.79 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- VALIDE la participation aux frais de fonctionnement de la piscine de Ste Hermine.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents.

2017-05-03- GARDIENNAGE DES EGLISES.

Madame le Maire explique que comme tous les ans, il est proposé au Conseil Municipal le versement d'une indemnité de gardiennage des églises de LA CAILLERE et de ST HILAIRE DU BOIS. Elle précise que le pourcentage d'augmentation applicable pour 2017 est de 1.20 %, ce qui porte le plafond indemnitaire à 120.97 € (contre 119.55 € en 2016) pour un gardien ne résidant pas dans la commune mais visitant l'église à des périodes rapprochées. Les deux églises communales entrent désormais dans cette catégorie.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- VALIDE l'indemnité de gardiennage des 2 églises.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents.

2017-05-04- SyDEV - REVISION DES STATUTS - EXTENSION DU PERIMETRE.

Les statuts du SyDEV ont été approuvés par arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2013. Pour une pluralité de motifs, évoqués ci-après, le SyDEV a adopté un nouveau projet de statuts lors de sa séance du 17 mars 2017.

Premièrement, la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte (loi TECV) trace le cadre et met en place les outils nécessaires à la construction d'un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de protection de l'environnement. La loi modifie notamment les outils de gouvernance nationale et territoriale et les moyens d'actions des collectivités territoriales. La section 6 « Énergie » du code général des collectivités territoriales (articles L2224-31 et suivants) a été profondément impactée, avec des conséquences pour le rôle et les compétences des autorités organisatrices de la distribution d'énergie.

Le SyDEV a parallèlement commencé à développer de nouvelles activités pour s'inscrire pleinement dans la transition énergétique et mettre ses compétences au service des communes et des intercommunalités vendéennes.

Deuxièmement, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), en modifiant les règles de représentation des adhérents et en obligeant les communautés de communes à

se regrouper pour former des EPCI regroupant une population supérieure à 15 000 habitants, a des impacts sur les statuts du SyDEV.

Troisièmement, La Roche-sur-Yon Agglomération a, lors de son conseil communautaire du 7 février 2017, sollicité son adhésion au SyDEV.

Enfin, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre étant au cœur de la transition énergétique et le SyDEV étant appelé à travailler avec eux de manière croissante dans les années à venir, il est également proposé de revoir les règles de représentation des adhérents afin d'augmenter la représentativité des EPCI.

Le Comité syndical du SyDEV a, par délibération en date du 17 mars 2017, approuvé l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération et adopté un nouveau projet de statuts, dont les principales modifications sont les suivantes :

- La modification de la liste des adhérents et du nombre et de la composition des comités territoriaux de l'énergie pour tenir compte des fusions de communautés de communes, des créations de communes nouvelles et de l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération,
- La modification de l'article 6-1 « compétence obligatoire : distribution d'électricité et de gaz » en application des modifications apportées à l'article L2224-31 du CGCT,
- L'ajout de nouvelles compétences facultatives relatives à la création de stations d'avitaillement de véhicules au gaz, à la production et à la distribution d'hydrogène et à tout autre source de carburant propre,
- L'ajout de deux articles relatifs aux activités complémentaires du SyDEV, notamment en matière de transition énergétique,
- La modification des règles de représentation des adhérents : Le comité syndical serait représenté par des délégués désignés directement par les EPCI à fiscalité propre et par la commune de l'Ile d'Yeu (1 délégué titulaire par collectivité) et par des délégués désignés par les comités territoriaux de l'énergie représentant les délégués des communes.

Cette révision des statuts serait sans incidence sur les compétences déjà transférées.

Les modifications relatives aux comités territoriaux de l'énergie et aux règles de représentation des adhérents n'entreront en vigueur qu'à compter du renouvellement de mandat des conseils municipaux et communautaires élus en 2014, soit à compter de 2020.

Les autres modifications entreront en vigueur à compter de la date d'effet de l'arrêté préfectoral qui sera pris à l'issue d'un délai de 3 mois au cours duquel une majorité des adhérents devra avoir approuvé le projet de statuts.

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal est invité à délibérer afin :

- D'approuver le projet de statuts du SyDEV tel que joint en annexe à la présente décision,
- Donner son accord à l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération.

* * *

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte (loi TECV),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013 - D.R.C.T.A.J./3 - 794, en date du 29 novembre 2013, portant extension de périmètre, transformation en syndicat mixte fermé à la carte et modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement de la Vendée,

Vu la délibération du comité syndical du SyDEV n° DEL013CS170317 en date du 17 mars 2017 relative à la révision des statuts du SyDEV et le projet de statuts annexé,

Considérant que la révision statutaire décidée par le comité syndical du SyDEV porte notamment sur :

- La modification de la liste des adhérents et du nombre et de la composition des comités territoriaux de l'énergie pour tenir compte des fusions de communautés de communes, des créations de communes nouvelles et de l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération,
- La modification de l'article 6-1 « compétence obligatoire : distribution d'électricité et de gaz » en application des modifications apportées à l'article L2224-31 du CGCT,

- L'ajout de nouvelles compétences facultatives relatives à la création de stations d'avitaillement de véhicules au gaz, à la production et à la distribution d'hydrogène et à tout autre source de carburant propre,
- L'ajout de deux articles relatifs aux activités complémentaires du SyDEV, notamment en matière de transition énergétique,
- La modification des règles de représentation des adhérents : Le comité syndical serait représenté, à compter de 2020, par des délégués désignés directement par les EPCI à fiscalité propre et par la commune de l'île d'Yeu (1 délégué titulaire par collectivité) et par des délégués désignés par les comités territoriaux de l'énergie représentant les délégués des communes.

Considérant que cette révision des statuts est sans incidence sur les compétences déjà transférées et que le conseil municipal peut se prononcer à tout moment sur le retrait ou le transfert des compétences facultatives,

Considérant que les modifications relatives aux comités territoriaux de l'énergie et aux règles de représentation des adhérents n'entreront en vigueur qu'à compter du renouvellement de mandat des conseils municipaux et communautaires élus en 2014, soit à partir de 2020,

Considérant que conformément aux articles L.5211-17 et L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, notre conseil municipal est appelé à se prononcer sur le projet de statuts joint en annexe de la présente délibération,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix exprimées, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de statuts du SyDEV tel que joint en annexe à la présente décision,
- Donne son accord à l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération.

2017-05-05-RENOUVELLEMENT DU PACK TRANQUILITE.

Les ordinateurs des services administratifs ont été remplacés en 2012. Berger levrault notre fournisseur nous propose une extension de garantie de 1 an sur les postes fixes avec assistance pour un montant total anti-virus compris de 513.60 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide de :

Valider la proposition d'extension de Pack Tranquillité pour 513.60 €.

Autorise Mme le Maire à signer tous documents.

2017-05-06-RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE.

Madame le Maire explique que le contrôle et l'entretien des poteaux incendie communaux sont réalisés par la SAUR.

Jusqu'à présent le parc des poteaux incendie était révisé par tiers sur 3 ans. Le coût du contrôle approfondi s'élevait à 75 € par poteau.

Après rencontre avec la SAUR, une nouvelle proposition nous a été faite :

Le SDIS préconisant une visite annuelle, la SAUR propose de réaliser une visite succincte au prix de 31.00 HT par poteaux (pour information 40 sur la commune soit 1 240 €). La nouvelle convention prévoit également des adaptations concernant le nombre de poteaux.

En effet, afin de respecter le temps de remplissage des camions des pompiers un débit minimum est préconisé. Or Vendée Eau n'est pas en mesure de le garantir partout. Ainsi nous nous retrouvons avec des poteaux incendie que nous entretenons mais qui dans les faits sont inutilisables par nos services de défense.

Une campagne de mesure des débits aux poteaux doit être lancée en partenariat par Vendée Eau. Mais cette campagne s'étendra sur trois ans. Ainsi un travail de référencement pourrait être entrepris par la commission sapeurs-pompiers ou voirie afin de retirer rapidement les poteaux inutilisables.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

Autorise la signature de la convention d'entretien des poteaux incendie.

Autorise Mme le Maire à signer tous documents.

2017-05-07 QUESTIONS DIVERSES.

DEMANDE D'ACHAT DE DEUX TERRAINS DANS LE LOTISSEMENT DES VERGERS.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de deux courriers de demande d'achat de terrains dans le lotissement des Vergers.

Le premier courrier émane de Mr MATHONNEAU Jean- Claude qui demande à acquérir le Lot N°11 d'une superficie de 363 m² pour un montant de 10 164 € TTC.

Un second courrier émane de Mr MATHONNEAU Patrick qui demande à acquérir le Lot N°10 d'une superficie de 293 m² pour un montant de 8 204 € TTC.

Le Conseil Municipal est très satisfait de ces deux demandes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- VALIDE la vente du lot n°11 de 363 m² pour 10 164 € TTC à Mr MATHONNEAU Jean Claude.
- VALIDE la vente du lot n°10 de 293 m² pour 8 204 € TTC à Mr MATHONNEAU Patrick.
- Autorise Mme le Maire à signer tous documents.

PERMANENCE DES CONSEILLERS A LA TENUE DES BUREAUX DE VOTE POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES :

Madame le Maire demande aux conseillers de s'inscrire pour la tenue des bureaux de vote des élections législatives les 10 et 18 Juin prochains.

TRAVAUX RUE DU ROC.

Madame le Maire laisse la parole à Mr Yves PICANT, concernant les travaux rue du Roc. Celui-ci explique que les travaux devraient débuter cette semaine. La rue sera barrée et les travaux dureront un mois.

PORTES OUVERTES DE L'ECOLE

Madame le Maire informe les conseillers qu'ils trouveront un flyer dans leur dossier de Conseil pour les portes ouvertes de l'école des p'tits Marrons qui se dérouleront Vendredi 19 Mai à partir de 17h00.

GRAND DEFI

Madame le Maire remercie Mme Séverine RAGOT et Mme Marie Claude ROUSSEAU qui s'occuperont cette année du grand défi. Cette journée d'animation se déroulera le Dimanche 30 Juillet 2017 à Ste Hermine. Mme le Maire invite le conseil municipal à s'y rendre.

RENOVATION DE LA SALLE MUNICIPALE - CHAUDIERE A GRANULE.

Madame le Maire laisse la parole à Mr Yves PICANT concernant la chaudière à granulés installée à la salle municipale. Celui-ci donne lecture d'un courrier en recommandé de l'entreprise HUMEAU qui met en demeure la société, fournisseur de la chaudière, de trouver une solution concernant le réglage de la machine ou bien de la remplacer. En cas de remplacement, la société HUMEAU explique que le nouveau modèle fourni sera préalablement validé par la Commune, le bureau d'étude et eux même. Mr Yves PICANT informera le Conseil Municipal au fur et à mesure de l'avancé de ce dossier.

STAND DE ST HILAIRE – PASSAGE DU BUREAU D'ETUDE POUR LA SOLIDITE DE L'OUVRAGE.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bureau d'étude et de contrôle SOCOTEC avait été commandé pour diagnostiquer la solidité de l'ouvrage de l'ancien stand de tir situé à Saint hilaire. Elle informe que l'intervention aura lieu demain matin à 9h30 sur site. Elle sera donc en mesure de présenter le diagnostic lors du prochain Conseil Municipal.

INTERVENTION D'UN GEOMETRE.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'un géomètre interviendra sur la commune afin de réaliser plusieurs bornages nécessaires à des régularisations ou clarifications de propriétés communales. Celui-ci interviendra au lieu-dit le pré raimont ainsi qu'à plusieurs endroits de la voie ferrée.

ACHAT AUX ENCHERES D'UNE MAISON SITUEE A L'ANGLE DE LA RUE DE LA RAFFINERIE ET DE LA POSTE.

Madame le Maire revient sur l'acquisition aux enchères d'une maison située en plein centre bourg. Elle explique au Conseil Municipal que l'achat de ces bâtiments étant primordial pour l'aménagement futur du carrefour et plus généralement du centre bourg.

Elle explique au Conseil Municipal que la phase d'étude concernant l'aménagement du centre bourg doit désormais être abordée. Elle propose de constituer un groupe de travail rapidement et demande aux conseillers intéressés de se faire connaître.

Le groupe de travail pour l'aménagement du centre bourg de La Caillère sera ainsi constitué :

Mmes SALLÉ, ROUSSEAU, PAJOU et Mrs PICANT, PUAUD, CHUPEAU.

Mme le Maire informe le groupe de travail qu'une première réunion est déjà fixée le Lundi 29 Mai prochain à 10 h dans la salle derrière la Mairie en présence de Mr Benoit MARIE, Architecte au CAUE.

TRAVAUX GRAND'RUE.

Mr Yves PICANT informe le Conseil municipal que les travaux Grand'rue sont achevés. Reste simplement la peinture signalétique à faire. Cela se fera rapidement.

Il rappelle au Conseil Municipal que la route est à la charge du Conseil Départemental, mais que les plateaux surélevés restent à la charge de la commune. Certains trottoirs communaux ont également été repris.

TRAVAIL DE RELEVÉ DANS LES CIMETIERES COMMUNAUX.

Mme SALLE Patricia explique au Conseil Municipal que les services administratifs ont la possibilité d'informatiser les plans et les données des cimetières communaux. Le coût est forfaitaire pour la récupération de ces données par le prestataire informatique. Ainsi, l'idéal serait de réaliser un travail de relevé dans les cimetières afin qu'un maximum de données puissent être récupérées. Mme Patricia SALLÉ explique qu'elle-même et Mr Philippe de BEAUSSE seront en charge de ce groupe de travail et demande qui serait intéressé pour y participer. Mmes de la TOUR, PAJOU, Mrs PUAUD, CHUPEAU souhaitent participer à ce dossier. Il est convenu que le groupe sera réuni sous peu.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Danielle TRIGATTI.